

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux le mardi 13 Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents : Annie CAMUEL, Maire, Jean-Jacques DURCHON, Katherine POUCHAUDON Stéphane BRÉANT, Adjoint, Sébastien CHEVALIER, Franck FLEURY, Guillaume LEROY, Marie-Laurence POUILLY, Xavier POUILLY, Christophe SAINT MARTIN, Joseph SPATARO

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Magalie BOUIN

Aurélié GOUMAZ ayant donné pouvoir à Christophe SAINT MARTIN

Gilles HALLINGER

David TARDIVEAU

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. Katherine POUCHAUDON a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

2) Approbation du compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 31 Mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

3) Décision du maire

2022-09 : Abandon du droit de préemption suite à la Déclaration d'intention d'aliéner transmise par Maître Vincent BAUDOIN, Notaire, 4 Place de Ravenne 28000 CHARTRES

- Un bien immobilier bâti sur un terrain situé au 17 rue Lucien Petit- Jonvilliers - 28230 ECROSNES, sur les parcelles cadastrées G109, G343, G346, G367, G368, G369, G370, G371, pour une superficie totale de 158 427 m².

2022-10 : Abandon du droit de préemption suite à la Déclaration d'intention d'aliéner transmise par Maître Cécile LANGUEDOC, Notaire, 360 avenue de l'Europe 28230 EPERNON.

- Un bien immobilier bâti sur un terrain situé 1 Chemin de l'Enclos à Jonvilliers - 28320 ECROSNES, sur les parcelles cadastrées G600, G602 et G606, pour une superficie totale de 1 042 m².

4) – ENERGIE Eure-et-Loir - modification des statuts (2022-09-01)

Madame le Maire expose au conseil municipal que le comité syndical d'ENERGIE Eure-et-Loir s'est prononcé favorablement le 4 mai dernier sur une modification des statuts du syndicat.

En l'état, cette modification porte notamment sur les contours des compétences et activités exercées, sur de nouvelles modalités d'accès aux compétences optionnelles pour certains EPCI et revient enfin sur quelques aspects relatifs au fonctionnement du syndicat.

Dans ces conditions, et conformément aux dispositions inscrites au code général des collectivités territoriales, il revient à présent au conseil municipal de se prononcer par délibération sur cette question.

Ainsi, après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

Approuve le projet de modification des statuts du syndicat ENERGIE Eure-et-Loir.

5) – ENERGIE Eure-et-Loir - extension du périmètre d'intervention du syndicat (2022-09-02)

Madame le Maire expose au conseil municipal que le comité syndical d'ENERGIE Eure-et-Loir s'est prononcé favorablement le 4 mai dernier sur une modification du périmètre d'intervention du syndicat.

En l'état, il s'avère en effet que la communauté de communes du Bonnevalais et la communauté de communes Cœur de Beauce ont toutes deux sollicité leur adhésion à la compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques.

Dans ces conditions, et conformément aux dispositions inscrites au code général des collectivités territoriales, il revient à présent au conseil municipal de se prononcer par délibération sur cette question.

Ainsi, après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** les demandes d'adhésion à la compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques formulées par les communautés de communes du Bonnevalais et Cœur de Beauce auprès d'ENERGIE Eure-et-Loir.
- **Approuve** dans ces conditions le projet de modification du périmètre d'intervention d'ENERGIE Eure-et-Loir.

6) – Résiliation du service de médecine préventive de SISTEL (2022-09-03)

Mme le Maire rappelle aux conseillers municipaux que lors du dernier conseil municipal, il a été décidé d'adhérer au service de médecine préventive auprès du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir. Délibération n° 2022-05-02.

Jusqu'à présent, les agents étaient assurés auprès de l'association SISTEL dont nous devons nous séparer. Selon les statuts et le règlement intérieur, la démission doit prendre effet 3 mois avant l'échéance, soit le 1^{er} octobre de l'année par lettre recommandée avec accusé de réception.

En conséquence, Mme le maire propose de procéder à la démission de l'association selon les modalités ci-dessus énoncées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de démissionner de l'association SISTEL à compter du 1^{er} janvier 2023.

7) – Groupement de commande : « Eaux pluviales » (2022-09-04)

Mme le maire expose,

La communauté de communes des portes Euréliennes d'Ile-de-France a décidé de lancer un groupement de commandes pour le schéma d'assainissement sur les 22 communes dont elle a la compétence

Il est proposé d'y adjoindre des tranches optionnelles par commune pour une étude sur les obligations réglementaires en matière d'eaux pluviales.

Il est à noter que cet ajout permet que le marché d'études soit subventionné à 80 % par l'agence de l'eau Seine-Normandie.

La compétence « Eaux pluviales » étant communale, les communes seront libres de choisir d'engager des frais de réalisation ou pas au vu des propositions faites par les cabinets d'études.

Pour finaliser le groupement de commandes, il est nécessaire de signer une convention avec la communauté de communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'adhérer au groupement de commande d'un schéma directeur d'assainissement, intégrant en tranches optionnelles, les eaux pluviales.

Approuve la convention constitutive du groupement de commandes,

Autorise Mme le Maire à signer cette convention.

8) – Admission en non-valeur (2022-09-05)

Par correspondance du 25 août 2022, la Trésorerie de Maintenon nous demande d'admettre en non-valeur plusieurs créances de petits montants qui sont inférieurs au seuil de poursuite. Je vous rappelle que l'admission en non-valeur n'éteint pas la dette à l'égard du débiteur mais, permet d'apurer la comptabilité du comptable public par ailleurs toujours justiciable devant le Juge des comptes.

Le total de ces 12 créances s'élève à 128,32 € pour lequel nous devons émettre un mandat au compte 6541.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'admettre en non-valeur la somme de 128,32 € qui sera liquidée sur le compte 6541 du budget 2022.

9) – Informations diverses

La Fête du 14 juillet : sur le thème antillais s'est très bien passée. Il y a eu 78 personnes. Super ambiance.

La rentrée des classes : 48 élèves en primaire et 21 en maternelle. A noter que les 6 enfants de première année sont scolarisés à Gas, car plus de place disponible sur Saint Symphorien.

Salle polyvalente. Nous avons eu un contrôle sécurité sur la salle le 23 juin. N'ayant pu fournir tous les rapports SOCOTEC, car il en manquait 2, et qu'il n'y avait pas d'alarme lumineuse dans les sanitaires, le capitaine des pompiers a émis un avis défavorable à son ouverture.

Convoquée à la sous-commission de sécurité le 25 août dernier avec les rapports reçus entre-temps, l'avis est devenu favorable.

Pour l'alarme lumineuse, il faudra l'installer dans les futurs travaux.

Les panneaux STOP vont enfin pouvoir être posés, rue Lucien Petit/angle rue du Malteau, rue des Yvelines/angle rue de la Harpe et rue de l'Ocre/angle rue de la Harpe. Nous avons eu l'autorisation du Département le 16 août.

L'ingénieur du Département est venu faire un constat du virage de la rue de Chartres à l'intersection de la rue du Moulin-à-vent et ils vont faire un ragréage.

Il a également été prendre des photos de la départementale qui va de Gallardon à Emancé sur Jonvilliers et il prévoit de refaire les accotements. Je ne connais pas les délais.

Enquête publique PLU. Déjà 2 permanences exécutées. Plus qu'une le 19 septembre. Ensuite le commissaire enquêteur aura 1 mois pour faire parvenir son rapport. Et enfin la communauté de communes pourra finaliser la révision.

Antenne de téléphonie. Toujours aucunes nouvelles pour le branchement de l'antenne Orange au 13 septembre.

Le Partner est en panne. Les réparations du Partner de la Mairie seront faites par le petit garage de Gallardon pour la somme de 1 611.99€ pour l'embrayage, les disques et plaquettes arrière ainsi que le montage et équilibrage des pneus arrière.

Travaux de la salle polyvalente, le Bureau d'étude énergétique Delage et Coliou est venu ce mardi 13 septembre pour faire le tour complet de la salle ce qui va leur permettre de pouvoir établir un compte rendu complet sur l'énergie de la salle. Compte-rendu sous environ 8 semaines.

Journée du patrimoine ce samedi 17 Septembre, l'église d'Ecrosnes sera ouverte de 14h à 17h.

Le SIVOS invite les délégués pour une visite des 4 écoles maternelles ainsi que du futur site du siège du Sivos le samedi 24 Septembre.

L'Expo Photos aura lieu les 8 et 9 Octobre de 10h à 18h, à la salle polyvalente d'Ecrosnes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15